



SAINTE-MARIE-DE-VATIMESNIL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° D-567-2025- 31

Date de convocation : 01 décembre 2025
Date d'affichage : 15 décembre 2025
Nombre de conseillers
en exercice : 9
présents : 8
votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le **lundi 08 décembre**, à 19 heures.

Le Conseil Municipal de SAINTE-MARIE-DE-VATIMESNIL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean d'Astorg, Maire**.

Étaient présents : M. Jean d'ASTORG Maire, Mme Sylviane VILLETTE 1er Adjointe, M. Gérard SIOBUD 2-ème adjoint, Mme Christine CARPENTIER-BERT, M. Pascal DEMANTE, M. LACELLE David, Mme Catherine RIGOT, M. Jean-Louis CHERITAT formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : M. HENRIOT Rodolphe ayant donné pouvoir à M. Jean d'ASTORG.
Monsieur M. Gérard SIOBUD a été élu secrétaire de séance.

Objet : Adoption du blason communal et de sa description héraldique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Sainte-Marie-de-Vatimesnil ne disposait pas, jusqu'à ce jour, d'une identité visuelle historique officielle.

Il précise qu'il projetait, depuis quelque temps, la création d'un blason afin de doter le village d'un symbole fort, capable de traverser le temps.

Il souligne que ce blason n'est pas une simple illustration graphique, mais un reflet de l'identité et de l'histoire locale. Conçu selon les règles de l'art héraldique, il est destiné à figurer sur tous les supports officiels, renforçant ainsi la visibilité de la collectivité et le sentiment d'appartenance de ses habitants.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,

ADOPTE le blason communal de **Sainte-Marie-de-Vatimesnil**, tel que représenté graphiquement dans le document annexé à la présente délibération.

DÉCIDE que ce blason constitue l'unique emblème officiel de la commune.

Il sera utilisé sur l'ensemble des documents administratifs, des supports de communication (site internet, bulletin municipal) ainsi que lors des représentations officielles de la collectivité.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et **L'AUTORISE** à accomplir toutes les formalités nécessaires à son enregistrement, notamment auprès de la **Commission d'Héraldique**, ainsi qu'à sa diffusion auprès des services de l'État.

Résultat du vote :

Pour : 7

Contre : 2

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme au registre, le **08 décembre 2025**.

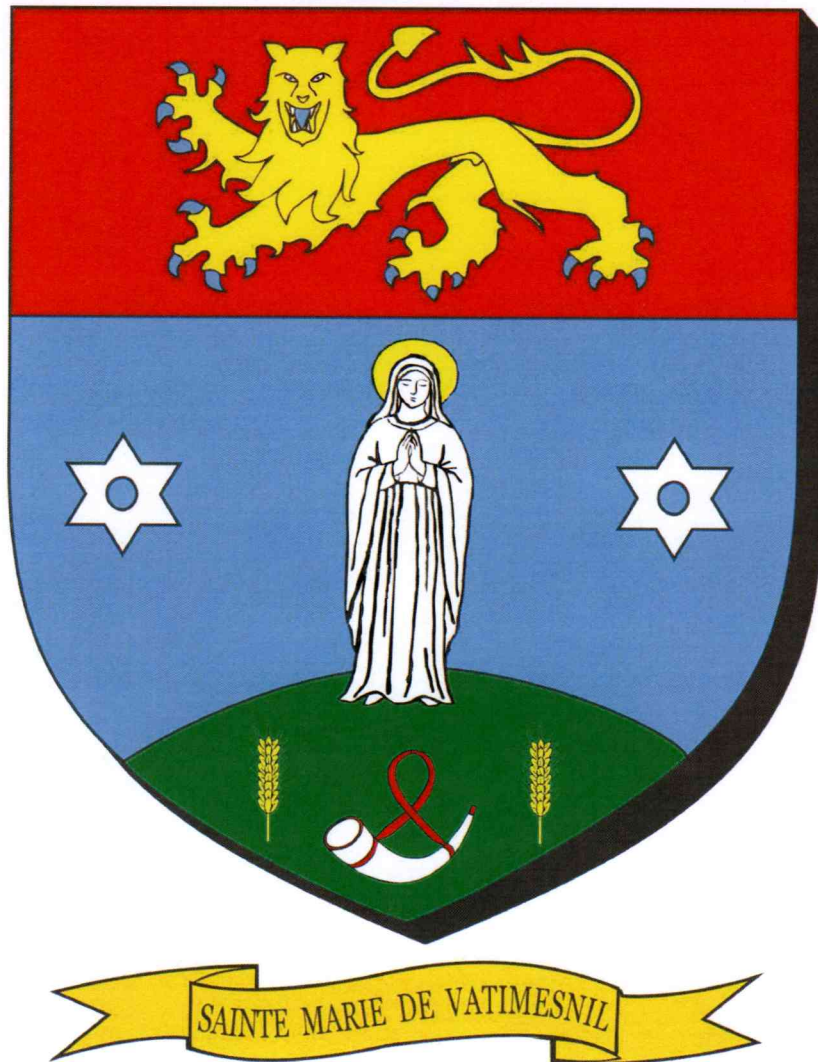
**Secrétaire de séance,
M. Gérard SIOBUD**



**Le Maire,
Jean d'ASTORG**



SAINTE-MARIE-DE-VATIMESNIL



Pour extrait certifié conforme au registre, le 08 décembre 2025.

Secrétaire de séance,
M. Gérard SIOBUD

Le Maire,
Jean d'ASTORG

